

ZEC BAS-SAINT-LAURENT 2024

Pêche

Ouverture de la saison de pêche sur la zec : 17 mai 2024 (pour la truite mouchetée et le touladi), à l'exception des lacs à ouverture différée (voir liste ci-dessous).

Fermeture de la saison de pêche estivale : 2 septembre 2024.

Lac ouvert les samedis seulement :

Lac Pineau.

Lacs ouverts les samedis et dimanches seulement :

Lac Noël, lac Pitouche.

Lac des Chasseurs (omble de fontaine ouvert en tout temps, touladi samedi et dimanche seulement).

Lacs ouverts les vendredis, samedis et dimanches seulement :

Lac Conrad (pêche à la mouche seulement).

Lac Grand-Neigette, lac Grand-Ouellet (pêche à la mouche seulement), lac Petit-Neigette et lac Pollard.

Lacs ouverts à la pêche à la mouche seulement :

Lac Castor, Étang du Castor, lac Conrad, lac Grand-Bouchard, lac Lunette, lac Porc-Épic,

lac Pierre, lac Pitouche, lac Foin (Secteur Ouimet) et lac Grand-Ouellet.

Lac Mistigougèche (ouvert les samedis seulement) :

Ouverture SAMEDI LE 18 MAI 2024. Limite de prise journalière de 1 touladi de mois de 60 cm par pêcheur. Contingent annuel du plan d'eau de 25 touladis pour l'année 2024.

Lac du Camp: Ouvert les vendredis, samedis et dimanches seulement, limite de prise et possession = 5 ombles par pêcheur. Ce lac demeure un secteur distinct, on doit s'enregistrer spécifiquement pour ce plan d'eau avant de s'y rendre. Veuillez noter qu'il est interdit de s'enregistrer dans 2 secteurs simultanément. Ouverture le 17 mai.

Lac PITOUCHE (NOUVEAU): Ouvert les samedis et dimanches seulement, limite de prise et possession = 5 ombles par pêcheur. Ce lac est maintenant un secteur distinct, on doit s'enregistrer spécifiquement pour ce plan d'eau avant de s'y rendre. Veuillez noter qu'il est interdit de s'enregistrer dans 2 secteurs simultanément. Ouverture le 18 mai.

TIRAGE AU SORT ANNUEL POUR L'ACCÈS À LA PÊCHE CONTINGENTÉE au lac DU DEPOT et au lac MONTAGNAIS. Ces lacs seront ouverts les samedis et dimanches seulement, limite de prise de 5 ombles par pêcheur). La période d'inscription pour participer aux tirages ANNUELS débutera lundi le 1 mars et se terminera vendredi le 31 mars à 16h30. Les plans d'eau auront un tirage distinct. Les tirages auront lieu le 4 AVRIL, à 11h00, au centre administratif. Le nombre de gagnants est établi en fonction du quota de chacun des plans d'eau (Du Dépôt = 64 gagnants, Montagnais = 96 gagnants). La liste des gagnants sera disponible sur le site Web. Nous communiquerons avec les gagnants pour l'attribution des séjours selon la disponibilité. Les gagnants auront un maximum de 10 jours calendrier pour confirmer leur participation. Les gagnants peuvent être accompagnés d'une personne de leur choix. Les séjours non réclamés seront offerts aux participants inscrits sur la liste d'attente émise lors du tirage et selon l'ordre de priorité. Vous devez vous inscrire aux tirages en utilisant les services en ligne sur notre site Web (www.zecbsl.com) ou en communiquant avec nous au 418-723-5766 lors de la période d'inscription.

<u>Lac Petit-Prime</u> (réservé à la relève, personne mineure capable de manipuler la canne et prendre le poisson par elle-même), ouverture le 17 mai. Inscription au poste d'accueil Caribou. Maximum 12 pêcheurs par jour.

Rivière Mistigougèche, en aval du barrage du lac des Eaux-Mortes (Fermé à la pêche, toutes espèces)

Rivière Patapédia : Fermé à la pêche, toutes espèces, à partir de la décharge du lac du Chevreuil en direction sud (vers le 30 milles).



Chasse

Ours: 15 mai au 30 juin.

Orignal (Mâle avec bois seulement) 3 permis par orignal abattu.

** Nous avons présenté une demande de modification pour l'attribution de permis de femelle par tirage au sort = réponse à venir**

28 septembre au 6 octobre. Arc et arbalète: Carabine: 19 octobre au 27 octobre. 29 octobre au 1 novembre. Arme à chargement par la bouche:

Chevreuil (avec bois de 7 cm et plus)

Arc et arbalète: 5 octobre au 18 octobre. Carabine: 9 novembre au 17 novembre.

Gélinotte (perdrix): 21 septembre au 15 janvier 2025. Lièvre: 21 septembre au 31 mars 2025. 25 octobre au 31 mars 2025. Coyote:

INTÉRDICTION DE CHASSER LE PETIT GIBIER AVEC UNE ARME À FEU PENDANT TOUTES LES SAISONS DE CHASSE À

L'ORIGNAL

(En cas de disparité entre les dates présentées sur ce document et celles publiées par le MFFP, ces dernières ont priorité).

Début de la vente des forfaits : 2 avril 2024 (Offert en ligne également)

Il est important de renouveler votre forfait car à partir du 2 avril 2024, les forfaits 2023 ne sont plus valides pour la circulation après 31 mars. Des frais pourraient être exigibles si vous accédez à la zec.

Début de la période de **renouvellement** des enregistrements de cache : 2 avril (Offert en ligne également). Début de la période pour le déplacement des caches existantes : 2 avril, règle du 600 mètres en vigueur. (Il est à noter qu'après le 1 JUIN, les caches non renouvelées seront soumises à la règle du 600 mètres et sont susceptibles d'être démantelées sans avis. Des frais pourraient être facturés au propriétaire de la cache).

Début de la période d'enregistrement de nouvelle cache : 2 juillet.

Fin de la période d'enregistrement de cache : 3 septembre 2024.

Fin de la période de construction ou d'installation de cache : 9 septembre 2024.

Début de la période d'inscription pour les différents tirages au sort de pêche : 1 mars 2024.

Le bureau de Rimouski sera fermé les journées fériées suivantes :

Vendredi 29 mars, lundi 1 avril, lundi 20 mai, lundi 24 juin, Lundi 1 juillet, lundi 2 septembre, lundi 14 octobre.

Plusieurs services sont maintenant disponibles en ligne: Enregistrement et fermeture de votre fiche, déclaration des prises (poissons), vente de certains forfaits ou droits, renouvellement et vérification des coordonnées de cache, inscription aux tirages. Pour plus de détails visitez notre site Internet au www.zecbsl.com, dans l'onglet services en ligne. N'oubliez pas de créer votre compte.

Suivez-nous sur Facebook, www.facebook.com/Zec-Bas-St-Laurent